

Curé de Pierreville
L'an mil sept cent unvingt cinq le cinquiesme de febvrier
après les trois publications des bans de Mariages faictes
par trois differents iours de fete et Dimanches en cette
Eglise entre Francisques sans opposition entre Jean Bernard
fils de feu Goeury Bernard et de Marguerite Cadart Les
Pere et Mere d'une part et entre Catherine Mangeot fille
de Pierre Mangeot et de Marie Noel d'autre part tous
deux de cette Paroisse et en consequence d'une dispense
que les parties ont obtenue de Monsieur l'Evesque
qui leur permet de se marier au troisieme degre de
consanguinite au lieu de trois anciens parents le soussigne
Curé de Pierreville après avoir pris leur consentement mutuel
leur ay donné la benediction nuptiale en presence des
temoins qui ont signe et fait leurs marques -

Jean Bernard Catherine Mangeot
Pierre Mangeot
François monier
Bernard
Levesque
Curé de Pierreville